



CAP 2022 :

pour les directrices et directeurs, l'action s'impose !

Le rapport « Comité d'Action Publique 2022 » sur la fonction publique et les services publics n'augure rien de bon pour le Statut Général des Fonctionnaires et nos statuts particuliers.

Sans être exhaustif, voici les principales orientations suggérées dans ce rapport au gouvernement :

- **Faire du contrat de droit privé « une voie normale d'accès à certaines fonctions !**
Cela met en relief la mauvaise foi évidente de la DGOS qui prétend que la contractualisation des postes de direction restera très limitée (cf. notre échange de courriers à ce propos sur le site de la Fédération).
- **Mettre en place des accords dérogatoires locaux « sur l'ensemble des points du Statut Général » et notamment sur le temps de travail, les rémunérations, la mobilité.**
- **Envisager des évolutions « différenciées » des rémunérations entre les 3 versants de la fonction publique.**
- **Déconcentrer (aux ARS) les actes de gestion des 50 000 agents relevant du CNG (dont plus de 5000 directeurs) en matière de recrutement, mobilité et avancement.**
- **Généraliser « la notation » (par une agence ?) des services rendus aux usagers et ajuster les moyens alloués au fil des évaluations.**
- **Externaliser des missions de service public à des « start up » pour « favoriser l'innovation ».**

La mise en œuvre d'une telle politique de marchandisation et de rentabilisation décomplexée a besoin de cadres supérieurs isolés, assujettis aux aléas politiques et étroitement soumis à la hiérarchie. Revendiquer de meilleures conditions d'emploi serait des plus risqué !!

**➤ DIRECTRICES ET DIRECTEURS,
faites entendre votre voix !
PROPOSEZ VOTRE CANDIDATURE
AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES
DE 2018 SUR LES LISTES
PRÉSENTÉES PAR L'UFMICT CGT.**



Recrutés « de gré à gré » dans l'opacité la plus complète avec l'élargissement du recrutement de collègues en dehors des procédures statutaires (cf. nombre de « clandestins » non-inscrits sur les listes électorales pour les scrutins de 2018), les personnels de direction contractuels supplanteraient les personnels statutaires. >>>

Pour entretenir la précarité et le sentiment d'insécurité, la gestion individualisée dans un cadre local deviendrait la règle : les directeurs seraient payés à la mission pour une période déterminée sans nécessairement de liens avec leurs diplômes et formations ou leur expérience professionnelle. Pour faire bonne mesure, la retraite par points à valeur variable et sur l'ensemble de la carrière, au lieu des 6 derniers mois comme dans le régime actuel, est prête à sortir.

« **A la main** » des **ARS et des directions des GHT ou d'établissement**, les réductions de moyens parées des vertus de l'efficacité seraient évidemment la mission première des contractuels, bien avant la qualité et la sécurité des services à rendre. Quant à la liberté d'opinion et au droit d'expression, il n'en est plus question ! Privés de statuts particuliers, on voit mal les contractuels résister aux pressions financières ou refuser d'appliquer un ordre illégal comme la loi l'autorise aujourd'hui pour les fonctionnaires.

Enfin, des problèmes déontologiques ne manqueraient pas de se poser pour l'exercice de responsabilités confiées à d'anciens cadres issus du secteur privé lucratif, dans les domaines financier, des marchés, du médicament ou des nouvelles technologies par exemple, sans un contrôle public et indépendant du pouvoir de nomination.

A l'opposé de ces orientations, le collectif des directeurs de l'UFMICT CGT milite pour un Statut Général renforcé et renouvelé, porteur de règles transparentes et collectives, permettant l'accès aux emplois par la voie des concours et garant d'égalité de traitement de tous les citoyens.

➤ NOUS VOULONS UN DÉROULEMENT DE CARRIÈRE RÉMUNÉRANT NOS RESPONSABILITÉS, NOTRE TRAVAIL ET NOS MÉRITES
(cf. notre plateforme revendicative).

➤ NOUS VOULONS QUE LES CAPN NE SOIENT PAS AUX ORDRES DES ARS.

➤ NOUS VOULONS UNE RÉFORME STATUTAIRE TENANT COMPTE DE L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS
(revalorisation indiciaire et fusion des corps de DH et D3S).

➤ ASSEZ DE CAROTTES, D'EMPLOIS FONCTIONNELS, D'ÉCHELONS SPÉCIAUX, D'AVANCEMENTS CONTINGENTS et DE « VIVIERS » : nous ne sommes ni des carpes ni des carpettes !



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur
www.sante.cgt.fr

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufmict@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 57

Contacts : yves.richez@orange.fr - thomas.deregnacourt@gmail.com